

Infocenter Mons Exp. : Rue du Joncquois 116 - 7000 Mons

GODART Yves C Rue d'Apollon 84 7080 Frameries



Numéro national : 70.05.04-109.15

Numéro d'article : 703.719.753

Mons, le 20 octobre 2020

Monsieur Yves Godart,

Ceci est votre **avertissement-extrait de rôle**¹ à l'**impôt des personnes physiques** et taxes additionnelles pour vos **revenus 2019** (exercice d'imposition 2020). Vous trouverez ci-dessous le montant que vous devez payer.

Montant que vous devez payer :

€ 703,31

- sur le compte bancaire : BE83 6792 0025 8015
- avec la communication structurée: +++070/3719/75379+++
- au plus tard le 18/12/2020



N'attendez pas jusqu'à l'échéance pour effectuer ce paiement et évitez ainsi des intérêts de retard et des frais de poursuite. Simplifiez-vous la vie **en payant online** via MyMinfin.be.

Conservez soigneusement **cet avertissement-extrait de rôle**. Vous devrez peut-être prouver vos revenus, par exemple, pour demander des avantages sociaux (bourses d'étude, prêts sociaux, primes de logement...).

> Vous pouvez toujours l'imprimer via MyMinfin.be.

1/5 Signature(s) ORDRE DE VIREMENT 03 Si complété à la main, n'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case * * * * * 7 0 3 3 1 Compte donneur d'ordre (IBAN) Nom et adresse donneur d'ordre GODART Yves C Rue d'Apollon 84 7080 Frameries Compte bénéficiaire (IBAN) B E 8 3 6 7 9 2 0 0 2 5 8 0 1 5 BIC bénéficiaire P C H Q B E B B Mons Rue du Joncquois 116 7000 Mons Communication + + + 0 7 0 / 3 7 1 9 / 7 5 3 7 9 + + +

¹ Conformément à l'article 136 de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (CIR 92).

Avez-vous des questions sur cet avertissement-extrait de rôle?

Générales Paiement Calcul

Fin.belgium.be

- Info ? Voir "Particuliers" > "Déclaration d'impôts"
- Formulaire de contact ? Voir "Contact"

Contact Center: 0257 257 57

Tous les jours ouvrables entre 8 h 30 et 17 h (tarif local).

Votre Infocenter Mons
(ou l'Infocenter de votre choix à rechercher sur fin.belgium.be > "Bureaux")

Votre bureau de taxation
Centre
PME MONS

Rue du Joncquois 116 7000 Mons

infocenter.mons@minfin.fed.be
Tél.: 0257 257 57 (Contact Center)
Vous pouvez vous présenter de 9 h à 12 h.

Mentionnez à chaque contact le numéro d'article (703.719.753) et votre numéro national (70.05.04-109.15).

Vous n'êtes pas d'accord avec cet avertissement-extrait de rôle?

Erreurs et omissions simples?

Contactez dès que possible votre bureau de taxation dont les coordonnées se trouvent ci-dessus.

Contestations fondamentales?

Introduisez de préférence une **réclamation**. Vous devez introduire votre réclamation au plus tard dans les 6 mois¹:

- soit via MyMinfin.be
- soit par courrier : envoyez une réclamation motivée à : PME MONS - Rue des Trois Boudins 10, 7000 Mons
 - décrivant clairement les motifs de votre réclamation ;
 - écrite, datée et signée par vous-même ou par votre conjoint sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement ou par un mandataire (joignez une procuration l'autorisant à agir en votre nom) ;
 - en mentionnant :
 - votre nom, adresse et numéro national et ceux de votre conjoint ;
 - en cas d'introduction par un mandataire : nom, adresse et qualité de votre mandataire ;
 - le numéro d'article (703.719.753), la commune (FRAMERIES).

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.

Lors de la procédure de réclamation, vous pouvez demander la conciliation auprès du Service de Conciliation Fiscale, Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 46 à 1030 Bruxelles : fax 0257 980 57 - conciliateurs.fiscaux@minfin.fed.be - www.conciliationfiscale.be

Délai de réclamation expiré?

Dans un nombre limité de cas, vous pouvez encore demander un **dégrèvement d'office de l'imposition**. Vous devez en faire la demande dans un délai de 5 ans². Prenez contact dès que possible avec votre service de taxation, dont vous trouverez les coordonnées ci-dessus. Dans ce cas également, vous pouvez faire appel au Service de Conciliation Fiscale (voir ci-dessus).



¹ À partir du 3^e jour ouvrable qui suit le 20/10/2020, ou, en cas d'envoi électronique, à compter du jour où l'avertissement-extrait de rôle a été mis à disposition.

² À partir du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle l'impôt a été établi ou à partir du 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition dont relève l'impôt.

N° nat. : 70.05.04-109.15 N° Rép. : 37455.44400 Revenus 2019 - EX 2020

Résumé

Cette cotisation a été établie sur base des données qui figurent ci-après. Veuillez vérifier si ces données sont correctes.

Données déclaration

Code	Donnée	Code	Donnée	Code	Donnée
1001	1	1234	89,38	1250	55.312,30
1254	410,00	1255	410,00	1285	997,08
1286	15.253,98	1287	589,09	1305	3,25
1390	6.900,00				
Donné	es administratives				
1061	8,6	1084	1	1086	04/05/1970
1090	2	1288	34.4		

RESULTAT DU CALCUL

Montant que vous devez payer

€ 703,31

Taux moyen d'imposition (%)

32,7

DETAIL DU CALCUL

Détermination des revenus imposables

Revenus professionnels

Traitements et salaires	55.312,30	1250
Remboursement frais de déplacement :		
Montant total	410,00	1254
Immunisation	410,00-	1255
Charges professionnelles forfaitaires	4.810,00-	
Différence	50.502,30	
Imposable globalement	50.502,30	
Sursalaires:		
- Heures suppl. effectivement prestées	3,25	1305
- Sursalaire : réduction à 57,75%	89,38	1234
Retenues pour pension complémentaire		
Primes pension complémentaire	997,08	1285
Précompte professionnel	15.253,98	1286
Cotisation spéciale sécurité sociale	589,09	1287
-		

Revenus professionnels imposables globalement

Traitements, salaires, etc. 50.502,30

Total 50.502,30

Revenu imposable globalement

Revenus professionnels

- Traitements, salaires, etc. 50.502,30



N° nat. : 70.05.04-109.15 N° Rép. : 37455.44400 Revenus 2019 - EX 2020

Détail du calcul (suite)

Total des revenus nets Rentes alimentaires x 80 %	50.502,30 5.520,00- 1390
Revenu imposable globalement	44.982,30
CALCUL DE L'IMPOSITION	
Quotités exemptées	
- montant de base	8.860,00
Impôt de base	17.310,15
Réduction d'impôt - sur les quotités exemptées	2.215,00-
Impôt à répartir	15.095,15
Principal sur rev. impos. globalement	15.095,15
Principal total sur rev. impos. globalement et distinctement	15.095,15
Impôt Etat - Rev. imposables globalement	15.095,15 15.095,15
IMPOT FEDERAL	
Impôt Etat réduit	
15.095,15 X75,043 % = - Rev. imposables globalement	11.327,85 11.327,85
Réductions fédérales - Pension complémentaire - Réduction sursalaires	299,12- 51,62-
Solde impôt fédéral - Impôt Etat réduit	10.977,11 10.977,11
IMPOT REGIONAL	
Impôt Régional	
11.327,85 X33,257 % = - Rev. imposables globalement	3.767,30 3.767,30
IMPOT TOTAL	0.101,00
Impôt Total	14.744,41
SOLDE IMPOT FEDERAL	
- Eléments remboursables Précompte professionnel	15.253,98-
Solde Impôt Fédéral	4.276,87-
SOLDE IMPOT REGIONAL	4.210,01-
Solde Impôt Régional	3.767,30
Total Solde Impôt Fédéral Total Solde Impôt Régional Taxe communale -sur rev. Imposables 14.744,41 X 8,6 %	4.276,87- 3.767,30 1.268,02
SOLDE	758,45



Date d'exécutoire du rôle : 19 octobre 2020 Commune : FRAMERIES Art. : 703.719.753 N° nat. : 70.05.04-109.15 N° Rép. : 37455.44400 Revenus 2019 - EX 2020

Détail du calcul (suite)

Cotisation spéciale pour la sécurité sociale

 Montant dû sur 44.982,30
 533,95

 Déjà retenu
 589,09

Solde cotisation spéciale 55,14-

Montant que vous devez payer € 703,31

